

BTP

Droit d'entrée par salarié (y compris les travailleurs éloignés,...)	80.00 € HT
Cotisation par salarié (y compris les travailleurs éloignés,...)	120.00 € HT
Cotisation par salarié pour entreprise avec traitement de dossiers spécifiques dont amiante	140.00 € HT
Cotisation par apprenti	90.00 € HT
Cotisation nouveau salarié au 1er RDV	120.00 € HT
Cotisation nouveau salarié au 1er RDV pour entreprise avec traitement de dossiers spécifiques dont amiante	140.00 € HT

NUCLÉAIRE

Droit d'entrée par salarié	100.00 € HT
Cotisation par salarié	160.00 € HT
Cotisation par apprenti	90.00 € HT
Cotisation nouveau salarié au 1er RDV	160.00 € HT

INTERIM

Droit d'entrée forfait	100.00 € HT
Cotisation par RDV accordé ou Absence au RDV	120.00 € HT

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Mise à disposition DUERP PADOA et accompagnement par nos préventeurs	Offert
--	---------------

OFFRE SPÉCIFIQUE

Droit d'entrée par travailleur indépendant (auto-entrepreneur)	
• BTP	80.00 € HT
• Nucléaire	100.00 € HT
Cotisation par travailleur indépendant (auto-entrepreneur)	
• BTP	120.00 € HT
• Entreprise avec traitement de dossiers spécifiques dont amiante	140.00 € HT
• Nucléaire	160.00 € HT

AUTRES FACTURATIONS

Absence visite hors intérim (si déclarée hors délais cf. règlement intérieur)	90.00 € HT
Réadhésion à SAN.T.BTP après radiation ou désadhésion année A-1 et /ou A-2	300.00 € HT + paiement cotisations impayées A-1 et/ou A-2

La déclaration d'effectif sera disponible sur l'Espace Adhérent PADOA, à partir du **09/01**.

Une **facture unique** sera à régler :

- en **1 fois** pour les **entreprises de 1 salarié** le **15/04**
- en **4 fois** pour les **entreprises de 2 salariés et plus**, le **15/04**, le **15/07**, le **15/10** et le **15/01 N+1**